



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Candidature des savoir-faire de la baguette de tradition au PCI de l'UNESCO

Question écrite n° 33590

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge Mme la ministre de la culture sur la candidature des savoir-faire de la baguette au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Face au développement de la production industrielle de pain et à la désertification commerciale des villages, la boulangerie traditionnelle a grand besoin de soutien. Par la baguette, c'est le lien social et familial à la française que l'on inscrirait également dans le marbre de l'UNESCO. Une reconnaissance comme cette inscription à l'UNESCO permettrait de donner une renommée mondiale à ces savoir-faire déjà reconnus dans le monde entier. Cette candidature serait logique au vu du soutien de la population, car 9 Français sur 10 soutiennent cette candidature. Afin d'être présentée auprès de l'UNESCO, cette candidature doit être portée par le ministère de la culture après qu'il a présenté une stratégie de sauvegarde. Il demande alors à quel stade en est cette candidature et si elle portera ce dossier pour 2021.

Texte de la réponse

En mars dernier, le ministère de la culture a choisi de présenter la candidature des « savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain » à l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'UNESCO. La France ne pouvant présenter qu'une seule candidature nationale au titre du cycle 2021-2022, ce choix a été fait parmi trois excellents dossiers qui avaient été identifiés par le comité du patrimoine ethnologique et immatériel. Déposée au secrétariat de l'Entité du patrimoine vivant de l'UNESCO le 31 mars dernier, cette candidature est actuellement examinée par l'organe d'évaluation de l'UNESCO qui rendra son avis à l'automne 2022.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33590

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7640

Réponse publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7386